

En tramway

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 24

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212187>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gigot de mouton (c'était au temps où le mouton se vendait à un prix abordable). Et tout avait marché à souhait, quoique le chef, dans le feu de l'action, ait oublié de saler le gigot. Mais cet oubli n'avait pas tiré à conséquence, puisque le gigot était du présalé!! La soirée s'était écoulée radieuse, et la nouvelle année avait surpris à table ces modernes Lucullus.

Quelques jours après, nouvelle réunion pour la reddition des comptes, le « quart d'heure de Ramelet », toujours comme dit Aloys, et affaire de se congratuler à nouveau de la parfaite réussite du « Récital culinaire ».

— A propos, dit François en s'adressant à Marc, tu n'as pas trouvé un goût particulier au gigot ?

— N... non ; et vous autres ? ... Mais pourquoi cette question ? répond Marc, vaguement inquiet.

— Rien. J'avais cru remarquer...

— Quoi ? Qu'as-tu cru remarquer ?

— Rien, te dis-je. Du reste, ce n'est qu'une supposition. N'en parlons plus.

— Si, si, parlons-en, au contraire ; je tiens à tout savoir, reprend Marc, sérieusement alarmé, cette fois.

— Une vètille ! Mais puisque tu insistes... Tu sais que Gustave était chargé de surveiller le gigot, en même temps que le feu et que...

— Oui, oui. Après ?

— Et que... il m'avait demandé un instrument quelconque, un « crouïon », comme il disait, pour attiser le feu. Or à défaut du tisonnier, que je ne pouvais retrouver, je lui avais remis une grande fourchette à deux dents, hors d'usage, absolument pareille, sauf une dent fortement recourbée, à celle qu'il employait pour retourner le gigot...

— Ce n'est que ça ? Qu'y a-t-il là d'extraordinaire ? interrompt Marc, en poussant un soupir de soulagement.

— Oui, mais... voilà. Il y a chez moi un lieu retiré dont le canal est sujet à s'obstruer, et cette vieille fourchette sert justement à...

— A le déboucher ?... Et tu crois que Gustave...

— Je ne dis pas... mais... Le lendemain du souper, en voyant les deux fourchettes fraternellement accolées, suspendues à la même ficelle sous le manteau de la cheminée, un soupçon...

— Oui, oui, que Gustave s'en était peut-être servi pour tourner le gigot ! interrompt de nouveau Marc en se levant brusquement et en jetant à Gustave des regards furibonds, tandis que son visage passait par toute la gamme des couleurs.

— Oh ! ce n'est qu'une simple supposition.

Un moment interloqués par cette abracadabrante histoire, Gustave et Fritz partirent d'un immense éclat de rire, bientôt partagé par François. Marc, lui, se promenait de long en large dans la chambre et semblait en proie à un violent mal de mer.

Un conseil, pour terminer. Ne demandez jamais à Marc s'il aime le mouton, car depuis cette fatale révélation le seul nom de cet animal suffit à lui donner des hauts-le-cœur.

Et, chose étrange, le fameux « crouïon » a disparu de chez François sans que celui-ci s'en soit aperçu. Est-ce que Marc l'aurait emporté comme souvenir du « Récital culinaire » de l'an de grâce 1911...

Cherchez le « crouïon » !

F. P.

En tramway. — Conducteur, veuillez m'arrêter avenue d'Echallens.

— Quel numéro.

— 35, au troisième.

— Très bien, Madame, nous y passons.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

Le retour d'un contingent : Fribourg 1499.

4 par GEORGE NESTLER TRICOCHÉ.
(Extrait de la *Revue militaire suisse*.)

— Tout cela est fort bien, mais le maniement d'une telle arme exige beaucoup d'espace et, au cours d'une affaire, il est certainement des situations où son usage devient très malaisé.

— Aussi le cas est-il prévu. Les hallebardiers, qui sont à l'arrière, se glissent peu à peu parmi les piquiers et finissent par remplacer ceux-ci, qui se fauflent en réserve¹.

— La hallebarde est en fait la meilleure arme à opposer à la pique, qu'elle tranche facilement.

— Et cela laisse les piquiers ennemis sans défense, car ils n'ont pas, ainsi que ceux de chez nous, la hache d'armes comme dernière ressource².

— Vos hallebardiers ont aussi une épée ; mais quelles dimensions et quel poids ! Comment ces gens-là peuvent-ils marcher, ainsi équipés ?

— Cette arme est l'espadaon, qui, comme vous voyez, se porte sur le dos. Elle se manie à deux mains, car elle a quatre pieds de long et deux pouces de large.

— C'est un instrument bien incommode !

— Aussi va-t-on probablement le supprimer. Déjà, plusieurs cantons ont donné aux hallebardiers la dague, plus légère et plus courte. Quelque pesant que nous paraisse l'espadaon, il n'en est pas moins vrai qu'on le maniait jadis très lestement ; mais nos hommes n'ont plus aujourd'hui les muscles des héros de Morgarten. De 1240 à 1468 il y eut des corps entiers armés d'espadaons³.

— Mais pourquoi donner une telle arme aux hallebardiers, déjà puissamment pourvus ?

— C'était en cas que le fer de leur hallebarde se brisât ; ceci, du reste, est d'occurrence rare⁴.

— Pour moi, je vous l'avoue, les armes blanches manquent d'intérêt, et je serais heureux de faire ample connaissance avec vos tireurs et artilleurs.

— Rien n'est plus aisé, seigneur, car de l'autre côté de la route est l'atelier de notre *maître arbalétrier*. Approchons-nous donc et le voyons travailler.

— Il paraît fort occupé.

— C'est probablement le jour où les bouchers lui apportent les boyaux qu'ils sont tenus de lui fournir.

— Ne le dérangeons pas !

— J'ai moi-même à lui parler ; soyez donc sans inquiétude. Holà ! maître l'arbalétrier, on a de la besogne céans ?

— Un peu, seigneur banneret. Vous venez, je gage, vous enquérir si j'ai les *trosses* prêtes, pour remplacer celles consommées par le contingent⁵ ?

— Vous devinez juste.

— Eh bien, en voici déjà deux cent cinquante. Les autres, qui sont en tas, sont tout empenées⁶ ; il ne reste plus qu'à *infilcher les carrels*⁷.

— Merci maître. Envoyez donc ce qui est prêt à la maison de ville. J'allais oublier de vous dire que

¹ Tactique qui devait contribuer puissamment au succès des Confédérés à Novare. La hallebarde, sur le champ de bataille, se portait sous le bras droit. Elle devint avec le temps, en Suisse, l'arme des officiers supérieurs ; sa hampe était alors recouverte de velours noir et garnie de clous dorés, et sa dimension de six pieds au lieu de cinq.

Ceci fut adopté plus tard en France, où les officiers supérieurs et même les généraux en furent armés sous le nom de *peruisane*. De même, la mode suisse passa en Allemagne, et ce ne fut qu'à la paix de Munster que la hallebarde fit place, pour les officiers, à la demi-pique.

² La hache (mord-axt) était l'arme défensive par excellence chez les Helvètes. Au moyen âge, dans plusieurs contrées, on la donna à la cavalerie ; c'était là une coutume originaire de l'Europe orientale (Pologne, Hongrie, etc.). L'empereur Maximilien ayant remarqué les services qu'en tiraient les cavaliers albanais au service de Venise, en arma ses troupes à cheval.

³ Les troupes à pied de cette période se composaient d'un tiers de hallebardiers, un tiers d'arquebusiers et un tiers d'hommes armés d'espadaons.

⁴ En Allemagne, les lansquenets conservèrent l'espadaon jusqu'en 1580.

⁵ Paquet de trois douzaines de traits.

⁶ Munies de leurs deux ailettes de fer.

⁷ Adapter aux traits les fers à quatre pans (carrels) qui doivent garnir leur extrémité.

le conseil a autorisé la dépense de six sols six deniers pour le transport, depuis la forêt, du bois de hêtre qui sert à faire vos traits ; vous pourrez en notifier les deux charretiers.

— Voyez, seigneur étranger, ces grandes arbalètes : elles sont dites « a polita » et lancent à la fois plusieurs flèches ; on s'en sert aussi pour les traits incendiaires. On a confectionné dans cet atelier des armes plus puissantes, qu'on ne peut tendre qu'à l'aide d'une tour à vis. Ces engins, avec les *Böcke*, *Wallkräpfe* et autres machines de guerre sont à l'arsenal où je vous conduirai de ce pas, si vous voulez.

— Avec grand plaisir, si vous en avez le loisir.

— Partons donc. Ce maître arbalétrier, que nous venons de visiter, est engagé par la ville pour deux ans ; il reçoit seize florins payables par trimestre et est tenu de remettre chaque année, aux autorités militaires, deux arbalètes « qu'on puisse tendre avec les pieds » et faites à ses frais.

— Quelle est la force de vos traits ?

— Vous en jugerez par le fait qu'ils peuvent, à cent pas, percer un homme de part en part ; et nos tireurs, vous le savez ne manquent pas souvent leur but ; ils sont en effet toujours tenu en haleine, soit par la chasse, soit par les concours institués dans les communes. L'arbalète est pour ainsi dire notre arme nationale, car elle était déjà en honneur au dixième siècle¹.

... Mais nous voici à l'arsenal. Je ne saurais mieux faire que de vous laisser avec notre compagnon, le *Büchsenmeister* qui mieux que moi pourra vous en faire les honneurs.

Avant de me retirer, permettez-moi de vous convier à la fête militaire que la ville donnera demain en l'honneur du retour du contingent. On nous a promis la visite des deux compagnies d'archers et d'arbalétriers d'Yverdon, qui sont une célébrité dans la contrée, et pour lesquelles cette cité a fait des sacrifices considérables². Elles sont composées des jeunes gens les plus adroits au tir et nous donneront sans doute un échantillon de leur savoir.

— Je ne manqueraï d'y assister. Merci encore de vos bons offices et à demain.

¹ L'arbalète se plaçait, en marche, sur l'épaule droite ; le soldat qui en était armé portait au côté gauche l'outil servant à la monter ; à droite, la hache d'armes, et sur le dos, le carquois.

Il y avait en Suisse, à cette époque, un certain nombre de compagnies franches d'archers ou arbalétriers, fort mal composées, qui, toujours avides de butin, organisaient d'elles-mêmes des expéditions (Beutezug ou « vie folle »). A la fin, les cantons, ne pouvant les éliminer, prirent le parti de les reconnaître semi-officiellement — ce qui était un jalon dans la voie de la réglementation. Ces bandes avaient un fanion particulier (Schützenfähnchen) triangulaire, orné d'une arbalète (puis d'une arquebuse) et portant les couleurs du canton. Mais on n'y voyait pas, semble-t-il, figurer la croix (*Histoire du Drapeau suisse*, loc. cit.).

² Yverdon leur fournissait des culottes et des casques très coûteux aux armes de la ville. On lit dans les registres municipaux de 1456 : « Libravit de mandato Consilii pro duodecim paribus caligaram de tensure ville, videlicet in manibus J. Boschiez, Cleri Yverduni, nomine balistarum, quas caligas dicti balistarum luserunt in anno de quo computat : 4 L. 10 S. »

Les capitaines de ces compagnies portaient respectivement les titres de *Arzum Magister* et *Magister Balistarum* — plus tard *Süchymeister* (de Schützenmeister) — *Histoire de la ville d'Yverdon*, par Crotet. C'est à l'énergie et à l'activité du comte de Romont que le Pays de Vaud doit les progrès réalisés par ses troupes au XV^e siècle. La centralisation des milices fut, grâce à lui, complétée par la création d'un capitaine général (Locumtenens Armorum) auquel étaient subordonnés, en matière militaire, les châtelains eux-mêmes.

(A suivre.)

L'heure, s. v. p. ? — Un rôdeur de nuit arrêté un passant, attardé.

— Pardon, M'sieu, pourriez-vous me dire l'heure, s'il vous plaît ?

— J'allais justement vous la demander ; je n'ai pas de montre.

Le rôdeur, tirant la sienne :

— Il est minuit trente-cinq.

— Merci, bonne nuit.

— ... Bonne nuit, M'sieu... Purée, va !

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.